



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito Dernier Congrès national du mandat !

L'Association des Maires de France organise son 102ème Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France les 19, 20 et 21 novembre prochains Porte de Versailles à Paris.

Ultime manifestation nationale de notre réseau en cette fin de mandat, le thème central de cette année est « les Maires, au cœur de la République ». Pour rappel, comme à l'accoutumée, le Congrès se tiendra en même temps que le Salon des Collectivités Locales.

L'opportunité se prêtera de faire le bilan de l'évolution de notre institution communale tant dans son organisation que dans ses compétences et à rapprocher des lois qui ont été votées récemment ou sont en cours de discussion parlementaire (loi de transformation de la vie publique, projet de loi « engagement et proximité »).

Les principaux débats (ruralité, intercommunalité, finances publiques locales, transition écologique, mobilités, santé...) permettront aux participants d'échanger autour du rôle clef des maires et des élus du bloc local pour assurer la cohésion sociale et garantir au quotidien la qualité de notre vivre-ensemble.

L'AMF 22, en partenariat avec nos 3 Sénateurs costarmoricains, propose le mardi 19 novembre une visite du Sénat (à 18h). Un dîner sera ensuite servi dans les salons du Palais du Luxembourg. Vous pouvez toujours vous inscrire pour la visite du Sénat. Les 88 places qui nous étaient attribuées pour le dîner sont prises depuis déjà quelques jours (...) ce qui atteste si besoin en était d'un moment attendu et apprécié par les élus congressistes costarmoricains.

Au regard de l'actualité liée aux communes et EPCI, la présence du Président de la République est attendue pour la séance solennelle d'ouverture du Congrès.

Au plaisir de vous y retrouver !

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

Conseil d'Administration Extraordinaire – 11-10-19

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis en session extraordinaire sur la formation des élus locaux.

La réunion s'est déroulée en présence de Monsieur CAURET, Maire de Lamballe-Armor et Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor, et de Monsieur FOUCAULT, Président de l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales de Bretagne (ARIC).

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Lamballe-Armor – 17-11-19

*Randonnée solidaire « Je marche, tu marches, nous marchons
contre les violences faites aux femmes »*

La 7^{ème} édition de la randonnée solidaire « **JE MARCHE, TU MARCHES, NOUS MARCHONS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES** » aura lieu cette année le **DIMANCHE 17 NOVEMBRE** prochain à **LAMBALLE-ARMOR**.

À l'occasion de ce temps fort destiné à sensibiliser le grand public sur les violences faites aux femmes, plusieurs circuits seront organisés au départ du gymnase Roger Boulin à 13h30. Des animations seront proposées sur place entre 13h30 et 17h30 (participation libre).

Cette action de sensibilisation et de mobilisation s'inscrit comme chaque année dans une programmation nationale, régionale et départementale à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

[REAGIR PEUT TOUT CHANGER]



Vous trouverez **en annexe 1**, l'affiche de la Randonnée solidaire

Préfecture des Côtes d'Armor

DDCS – Les mardis de l'égalité

Depuis la rentrée 2016, l'université Rennes 2 organise les Mardis de l'égalité, un séminaire de sensibilisation sur les questions d'égalité.

Les Mardis de l'égalité sont un séminaire qui se veut un lieu d'information et d'échanges sur les questions d'égalité. Des rendez-vous mensuels sont organisés entre octobre et avril invitant des personnes expertes de ces sujets.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Rennes2, **la toute première conférence des mardis de l'égalité en direct depuis Saint-Brieuc** se tiendra le **mardi 05 novembre 2019 de 17h30 à 19h**, amphithéâtre Mona Ozouf Campus Mazier !

- **5 novembre 2019**

Le journalisme d'investigation au féminin

Table ronde en présence d'Inès Léraud et Morgan Large animée par Christine Rivalan-Guégo, Vice-présidente en charge de l'Égalité à l'Université Rennes 2 / 17h30-19h

"Depuis quelques années déjà les lecteurs de presse et les téléspectateurs ont découvert le nom de femmes dans le journalisme d'investigation.

Inès Léraud, journaliste parisienne, s'est installée à Maël-Pestivien en Bretagne pour enquêter sur l'industrie agroalimentaire. Elle a rencontré Morgan Large, qui anime depuis dix-huit ans des émissions sur l'agriculture et l'environnement dans une radio locale bilingue, Radio Kreiz Breizh (RKB). Confrontées à des difficultés similaires dans leur travail d'enquête, elles ont croisé et complété leurs informations, notamment sur l'affaire des algues vertes.

Lors de cette table ronde elles proposeront un récit à deux voix pour parler de leur collaboration, des difficultés rencontrées et des avancées permises ou non en tant que femmes journalistes d'investigation, l'une au niveau local, "celle qui sait tout mais ne peut rien dire", et l'autre au niveau national, "celle qui ne sait rien et peut tout dire", pour reprendre les mots de Daniel Mermet, journaliste à France Inter.

Morgan Large est journaliste à Radio Kreizh Breizh (RKB), elle anime "La petite lanterne", une émission quotidienne de 34 minutes. Elle est aussi conseillère municipale de sa commune, Glomel (22). Elle est un des personnages phare du "Journal breton", série documentaire d'Inès Léraud diffusée dans Les Pieds sur terre sur France Culture.

Inès Léraud est journaliste et documentariste, elle travaille pour France Culture, France Inter, Mediapart, Le Canard enchaîné, et Bastamag. Elle vient de publier avec le dessinateur Pierre Van Hove, *Algues vertes - l'histoire interdite* (La Revue dessinée-Delcourt, 2019) fruit de trois années d'investigation."

- **26 novembre 2019**

Une culture du viol à la française

Conférence de Valérie Rey-Robert / 17h30-19h

Valérie Rey-Robert est une militante féministe. Elle combat les violences sexuelles depuis près de vingt ans et anime le blog Crêpe Georgette.

« La culture du viol touche toutes les cultures, tous les pays. Elle présente cependant des particularités bien spécifiques selon le milieu dans lequel elle s'exprime et se développe. En France, chaque fois que la question des violences sexuelles est posée dans le débat public, les mêmes réticences s'expriment. Certains s'élèvent pour dénoncer l'horrible moralisme réactionnaire qui voudrait condamner la liberté sexuelle si chèrement acquise, nuire à l'identité amoureuse nationale en important le puritanisme au pays des libertés. Avec un vocable bien choisi et une certaine hypocrisie, on évoque l'amour à la française en termes de galanterie, de courtoisie ou de libertinage. On loue nos traditions, l'attention portée aux femmes et la sophistication de nos jeux de séduction. Derrière ce charmant vocabulaire, la réalité est beaucoup moins glamour. »

Dans son essai "Une culture du viol à la française" paru aux éditions Libertalia en 2019, Valérie Rey-Robert analyse et définit les violences sexuelles, déboulonne toutes nos idées reçues et bat en brèche l'argumentaire déresponsabilisant les violeurs. Elle insiste sur les spécificités hexagonales du concept de « culture du viol », démythifie le patrimoine littéraire et artistique, et démontre, point par point, qu'il est possible de déconstruire les stéréotypes de genre et d'éduquer les hommes à ne pas violer.

Appel à projets pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion 2019-2021

Vous trouverez en **annexes 2 et 3**, le **courrier du Ministère des solidarités et de la Santé et Ministère de la Santé et l'appel à projets**.

2èmes assises citoyennes de la mer et du littoral

12 novembre 2019 à Brest

Le réseau des conseils de développement bretons organise les 2èmes assises citoyennes de la mer et du littoral le 12 novembre 2019 à Brest sur le thème : **"De l'eau de nos rivières à l'océan, quelles actions locales ?"**

Vous trouverez en **annexes 4 et 5**, le **pré-programme de ces rencontres** ainsi que le **formulaire d'inscription**. Ces assises sont ouvertes à tous et seront l'occasion de poursuivre la contribution des conseils de développement à la Breizh Cop pour un développement durable et équilibré de la Bretagne.

Outre les témoignages et débats que nous organisons, nous vous proposons également un espace d'exposition afin de faire connaître vos activités.

Plus de renseignements :

Maryse LARPENT – 02-98-33-51-79 – maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr

SGAR Bretagne

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Dans le cadre de l'appel à projets contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) décidé par le Secrétariat d'État aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, l'ANACT, lauréate de l'AAP au niveau national, a développé un cycle de 4 webinaires gratuits sur la prévention contre le sexisme et les VSST :

"Sexisme au travail : 4 rendez-vous pour réussir sa démarche de prévention"

Ces webinaires s'adressent toutes et tous, et notamment les membres des services RH et prévention, des CSE, aux représentant.e.s du personnel et aux référent.e.s sur ces questions.

Ils proposent des repères pratiques ainsi que des outils téléchargeables pour prendre en compte les risques d'agissements sexistes, de harcèlement et d'agressions sexuelles dans une démarche de prévention des risques professionnels.

Le programme à suivre en direct ou en différé :

- Module 1, le 07 novembre 2019 > "Sexisme : un nouveau risque professionnel ?"
- Module 2, le 14 novembre 2019 > "Sexisme au travail : comment évaluer le risque et agir en amont ?"
- Module 3, le 21 novembre 2019 > "Sexisme au travail : comment sensibiliser et former ?"
- Module 4, le 28 novembre 2019 > "Sexisme au travail : comment traiter un cas ?"

Les inscriptions sont ouvertes sur le site de l'ANACT : <https://www.anact.fr/webinaires-sexisme>

Nous vous invitons à vous inscrire et/ou à relayer l'information auprès de vos réseaux intéressés.

Mois sans tabac – Edition 2019 Bretagne

En novembre, on arrête ensemble

Plus d'informations sur l'opération #MoisSansTabac sur le site <https://www.tabac-info-service.fr/> ou sur <https://www.bretagne.ars.sante.fr/moissanstabac-allez-les-bretons>

ADIL 22

Permanence de novembre 2019

Vous trouverez en **annexe 6**, la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de novembre 2019.

À compter de ce mois-ci, la permanence de Lannion sera effectuée au 7 boulevard Louis Guilloux dans les nouveaux locaux du Point Info Habitat.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

Agriculteurs de Bretagne

Suite à la demande de plusieurs maires, « Agriculteurs de Bretagne » propose aux communes et communautés de communes de Bretagne d'exprimer et d'afficher leur soutien à la démarche et d'y contribuer localement.

À ce jour, 127 communes* ont déjà officialisé leur soutien à « Agriculteurs de Bretagne ».

Afin de présenter de vive-voix leur proposition, « Agriculteurs de Bretagne » vous invite aux réunions organisées début novembre à l'attention des maires du département le **7 novembre à 14 heures à Plœuc l'Hermitage, salle de l'Étoile, place Louis Morel à Plœuc sur Lié.**

Au programme :

- Informations sur la démarche « Agriculteurs de Bretagne »
- Échanges et témoignages sur les actions concrètes qu'une commune peut engager pour renforcer le dialogue au niveau local entre les agriculteurs et les habitants
- Vos questions

** chiffres au 10/10/2019 – soutien direct ou via la communauté de communes*

3 – INFORMATION NATIONALE

Paris 2024 – Label Terre de Jeux 2024 pour les collectivités et les Centre de Préparation aux Jeux (CPJ)

Veuillez trouver en annexes les informations relatives à la procédure de candidature au label Terre de Jeux 2024 et Centre de Préparation aux Jeux (CPJ).

Ces deux procédures doivent impérativement être portées par des collectivités. Cependant, nous ne pouvons qu'encourager la collaboration des clubs et associations avec leurs collectivités respectives. Les structures sportives ont pleine légitimité pour être motrices auprès de leurs institutions locales afin de créer des projets pertinents au sein de leurs territoires.

Concernant le label Terre de Jeux

La candidature doit être portée par une collectivité.

Vous trouverez en **annexes 7 et 8**, le **Guide** candidat ainsi que la **Plaquette de présentation** présentant les tenants et les aboutissants de la version du label.

Pour qu'une collectivité sollicite le label, rendez-vous sur <https://terredejeux.paris2024.org/>.

Concernant la démarche pour devenir Centre de Préparation aux Jeux (CPJ)

Cette procédure concerne également les collectivités. Vos clubs et associations doivent donc se rapprocher de leurs collectivités afin que ces dernières portent une candidature pour mettre à disposition les équipements sportifs.

Pour intégrer la liste officielle des Centres de Préparation aux Jeux, il est impératif d'obtenir au préalable le label Terre de Jeux 2024. Une fois l'inscription faite sur la plateforme Terre de Jeux, la collectivité peut se rendre sur celle des Centres de préparation, à l'adresse suivante : <https://centredepreparation.paris2024.org/homepage>.

Le candidat y trouvera le **cahier des charges** et le **règlement de candidature** disponible au téléchargement en bas de page. Vous trouverez également ces documents en **annexes 9 et 10**.

Une fois inscrit sur cette plateforme, la collectivité aura accès au questionnaire portant sur les caractéristiques techniques de ses équipements sportifs, ainsi que sur les modalités d'accueil des délégations olympiques et paralympiques. À elle de le compléter pour nous soumettre sa candidature pour devenir Centre de préparation.

La **plateforme de candidature** des Centres de préparation aux Jeux est **ouverte jusqu'au 30 novembre 2019**.

Paris 2024 et les services déconcentrés de l'Etat analyseront les candidatures reçues et retiendront celles qui répondent le mieux aux besoins des athlètes olympiques et paralympiques dans le cadre de leur préparation aux Jeux.

La liste officielle des Centres de Préparation aux Jeux sera diffusée et mise à disposition des délégations à l'issue des Jeux de Tokyo 2020. Dès lors, les délégations pourront contacter le centre de leur choix pour venir y effectuer leur préparation sportive.

L'équipe de Paris 2024 se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

Contacts label Terre de Jeux 2024 :

- **Marion Clausse** : terredejeux2024@paris2024.org

Contacts Centres de préparation :

- **Julie Teissier** : cpj@paris2024.org Tél : 0786401848
- **Maxime Duchêne** : cpj@paris2024.org Tél : 0622661471

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez besoin de précisions.

4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

- 8 novembre 2019 :**
- **Assemblée Générale Extraordinaire – 2^{ème} convocation**
 - **3^{ème} Matinée de l'Égalité** en partenariat avec l'ARIC sur le thème « Élections 2020 : relevons le défi de la parité ! »
- accueil à partir de 9 heures, salle communale à Tréméven
- 15 novembre 2019 :**
- Réunion d'information en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor, l'Assemblée des Directeurs et Secrétaires de Maire et la Préfecture des Côtes d'Armor sur l'Organisation des élections municipales 2020, de 9 h 30 à 12 h 00 (accueil à partir de 9 h), salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon.
- 19 au 21 novembre 2019 :** Congrès des Maires et Présidents de Communauté de France, Porte de Versailles à Paris